



Face Au Veuvage,  
Ensemble, Continuons

# ENSEMBLE

## « LES JEUNES, INVESTISSEZ-VOUS DANS NOTRE MOUVEMENT »

Il y a quarante ans notre association a été créée par une équipe de jeunes veuves pour obtenir des droits tels que :

- **L'Allocation orphelin (1971)**
- **Pension de réversion à 55 ans (1974)**
- **L'Allocation de parent isolé (1976)**
- **L'Assurance veuvage (1980)**
- **L'assurance veuvage des salariés agricoles (1984)**
- **Couverture maladie 3 enfants (1993)**
- **Cumul possible assurance veuvage + revenus professionnels (1999)**
- **Amélioration des conditions d'attribution de la pension de réversion (2004)**
- **Suppression des droits de succession pour le conjoint survivant (2007).**

Et aujourd'hui l'équipe dirigeante a besoin de relève, de renfort, d'idées nouvelles pour continuer à poursuivre les buts de l'association et en particulier la revendication des droits des conjoints survivants et des orphelins. (la réversion à partir de 55 ans, la demi-part fiscale perdue en 2013, et, si le veuvage est survenu après le 01/01/09, aucun droit à cette demi-part fiscale.)

En 2011, nous parlons beaucoup de « solidarité » ; pour notre association nous la définissons comme telle : Rencontre, écoute, compréhension, partage, définir les besoins des plus jeunes.

### ENSEMBLE JEUNES ET MOINS JEUNES CONTINUONS

- ✓ à réaliser nos projets,
- ✓ à nous ouvrir aux autres,
- ✓ à être solidaire,

PENSONS A L'AVENIR .

Les Coprésidentes, Yvette KERVELLA, Marie-Louise GRIJOL.

Bulletin Départemental N° 40

Juillet 2011

Association Départementale des Veuves et Veufs du Finistère  
8 rue Massillon - 29200 BREST

☎ et 📠 02.98.80.42.23.

C.C.P. 1329-37 U Rennes

☎ 09 61 34 45 80.

Email : [veuves.finistere@orange.fr](mailto:veuves.finistere@orange.fr)

Site Internet : [veuvesveufsdufinistere.fr](http://veuvesveufsdufinistere.fr)

A  
D  
V  
C  
.  
D  
D  
E  
H  
Z  
H  
S  
H  
W  
R  
W

## NOS RASSEMBLEMENTS

### LES REUNIONS DE SECTEURS.

Comme chaque début d'année ces moments d'amitié et d'information sont très attendus et très appréciés par les adhérents et les personnes qui souhaitent connaître notre mouvement. Occasions de partage d'échanges, de chants, de danses ou d'instant musicaux.

<b>Dates</b>	<b>Secteurs</b>	<b>Lieux</b>	<b>Représentation</b>	<b>Participation</b>
30 Janvier	Morlaix	Saint Martin des Champs	A. Tanguy M. Y. Le Mestre	70 personnes
23 janvier	Lesneven	Lilia-Plouguerneau	B. Menec -Y. Kervella M.L. Le Hir -G. Tanguy Y. Jestin	110 personnes
30 Janvier	Brest	Brest	M. Stéphan - M.L.Omnés M.C. Merrien - A.M. Pallier	80 personnes
13 février	Lesneven	Le Folgoët	J. Le Rest - J. Saily M. L. Grijol - M.P. Abiven	110 personnes
05 Février	Quimper	Quimper	Y. Kervella - M.L. Omnés	36 personnes
13 Février	Plouescat	Landivisiau	M.Y. Le Mestre - A. Tanguy Y. Kervella - B. Ménéec - M.L. Le Hir - Y. Jestin	90 personnes
20 Février	Quimperlé	Querrien	M.L. Omnés - Y. Kervella Y. Jestin	21 personnes
06 Mars	Châteauneuf du Faou	Châteauneuf du Faou	M.P. Abiven -J. Saily A. Tanguy - M.P. Abiven	11 personnes

### ASSEMBLEE GENERALE

L'assemblée générale de l'association des veuves et veufs du Finistère s'est tenue dimanche 22 mai 2011 au Centre Henri Quéffelec à Gouesnou. Deux cent quarante personnes avaient pris part à ce rendez-vous qui correspondait au 40<sup>ème</sup> anniversaire de l'association. Mme Yvette Kervella, Coprésidente a ouvert la séance en présence de Mme Christiane Poirier, Présidente Nationale de la FAVEC et de Mme Le Febvre Yvonne, Adjointe au Maire de Gouesnou. Mme Henriette Bergot, responsable de Gouesnou a présenté sa commune et Mme Marie-Louise Grijol, Coprésidente a présenté le rapport d'activité. Pour 2011, l'association a pour but de s'ouvrir aux autres et de créer des groupes de paroles. L'assemblée s'est clôturée par l'élection des membres du conseil d'administration et s'est poursuivie par un repas et des festivités avec diffusion d'un diaporama musical et l'interprétation du Groupe les Marins des Abers et la Chorale de Gouesnou.

En mai 1971, une centaine de veuves et veufs du Finistère se sont regroupés en association loi 1901, leur objectif étant de créer un réseau d'entraide. Voilà maintenant 40 ans que notre association apporte une aide morale aux veuves et veufs en organisant des sorties, des conférences, des formations, des séjours et des voyages, mais aussi et surtout en les guidant dans leurs démarches administratives. Son rattachement à la FAVEC (Fédération des associations de conjoints survivants) qui existe depuis 1950 et qui est reconnue d'utilité publique, lui est d'une aide précieuse en ce qui concerne la défense des droits auprès des Pouvoirs Publics. A l'occasion de cette assemblée générale nous avons remercié les personnes qui sont à l'initiative du mouvement et les personnes qui se sont investies de nombreuses années.

**POUR ETRE DEFENDUS ENSEMBLE,**  
**ADHERONS A L' A.D.V.C. - 8 rue Massillon - 29200 BREST - ☎/☎ 02 98 80 42 23.**  
 ☎ 09 61 34 45 80 - Email : [veuves.finistere@orange.fr](mailto:veuves.finistere@orange.fr)  
 Site Internet : [Veuvesveufsdufinistere.fr](http://Veuvesveufsdufinistere.fr)

L'Assemblée Générale de la FAVEC s'est tenue à Epinal le 12 juin 2010. Mme Marie-Claire Merrien, secrétaire adjointe, a représenté la Présidente du département Yvette Kervella, et Mme Anne-Marie Pallier, secrétaire, représentait l'URAVEC. Soixante-cinq associations départementales y participaient.

En ouverture de l'assemblée générale, intervention de Mr Michel Heinrich, Député Maire d'Epinal. Ensuite, présentation des nouvelles Présidentes et Présidents et intervention de quelques-uns sur l'organisation générale d'une association.

Les membres du bureau sont reconduits : Mme Christiane Poirier (Gard 30), Mme Geneviève Lobier (Yvelines 78) et Mr Jean-Paul Gadaut ( Isère 38).

Pour clôturer cette assemblée, interventions du Vice-Président du Conseil Général, Mr Michel Langlois et, de la Présidente de la FAVEC qui donne rendez-vous pour 2011.

Le 13 juin 2010, pour la journée festive, en route en direction de Gérardmer pour une mini croisière sur le lac, commentée par un guide. Visite de l'usine de vêtements et linge de maison Linvosges et retour par Cornimont pour admirer des sculptures sur bois au « Musée des mille et une racine. »

La Conférence des Présidents(es) destinée aux Présidents des associations départementales et URAVEC s'est déroulée le 13 novembre 2010 à Paris.

Les activités de la FAVEC :

- ✓ Présentation du nouveau site Internet :
  - L'objectif étant l'interaction entre les associations départementales et la FAVEC (permettre de connaître l'activité de toutes les associations de France.)
  - L'accès aux informations (un constat est fait en ce qui concerne les adhésions des plus jeunes qui se fait par Internet.)
  
- ✓ Le bilan de santé des associations départementales est un questionnaire qui a été adressé courant 2010 aux associations et la FAVEC fera une analyse des infos recueillies.
  
- ✓ Le numéro vert **0 800 005 025** : 3 appels par jour en moyenne. Tous les écoutants sont formés par la Fédération.
  
- ✓ Mme C. Poirier est intervenue au sujet du P.L.F.S.S.(Projet de loi de finances de la Sécurité Sociale) 2011 auprès du gouvernement pour défendre les droits des conjoints survivants (demi-part, réforme des retraites, etc...) Elle a eu la satisfaction d'apprendre le report, d'une année, de l'avantage partiel de la demi-part fiscale (en 2013, revenus de 2012) et le rétablissement de l'allocation veuvage.
  
- ✓ Les rencontres jeunes veufs (ves).  
La mission de la commission jeunes, dont le responsable est Mr François Verdier, est de travailler sur la reconnaissance sociale des orphelins et du veuvage précoce dans la convivialité et l'accompagnement.

Notre contribution à la FAVEC pour 2011 est de 14,00€, compris dans les 25€ de la cotisation annuelle de notre association départementale. Elle représente notre participation au coût du travail de la FAVEC pour la défense des droits et des besoins des conjoints survivants et des orphelins.

## TRAVAILLONS ENSEMBLE

### JEUNES ET MOINS JEUNES

### POUR LE BIEN DE TOUS .

## L'URAVEC

Elle regroupe les Associations départementales des quatre départements bretons.

L'assemblée Générale de l'URAVEC a eu lieu le 26 juin 2010 à Loudéac en présence de l'adjointe aux affaires sociales de Loudéac. Mme Paulette Chevalier, ayant terminé son mandat ne désire plus se représenter comme Présidente mais continue à siéger au Conseil d'Administration.

Cette assemblée était suivie du Conseil d'administration. Mme Monique Mercier est élue Présidente.

Le Finistère est donc actuellement représenté par Mme Anne-Marie Pallier, secrétaire, Mme Marie-Claire Merrien, secrétaire adjointe, Mmes Paulette Chevalier et Andrée Dutro.

### Journée de Formation du 5 juin 2010.

Mme Andrée Mengin de la FAVEC est intervenue sur : « Les droits propres et dérivés. » (calcul des retraites des différents régimes et des pensions de réversion.)

Mme Mengin nous a aussi informés sur :

- La fiscalité et les conséquences de la perte de la demi-part fiscale pour les personnes qui ne peuvent pas prouver avoir élevé seule un enfant pendant au moins cinq ans, (même si ce n'est pas de rang.) Certaines personnes qui n'étaient pas assujetties à l'impôt sur le revenu y deviendront et devront payer la taxe d'habitation et la taxe télé.
- Et sur les successions et en particulier l'usufruit ; dans les différents questionnaires de renseignements il est judicieux de barrer la case : « Etes-vous propriétaire ? » et d'ajouter usufruitier.

L'Assemblée générale de 2011 aura lieu le 18 juin à Loudéac et une formation sur la comptabilité des associations est prévue le 5 novembre à Loudéac.

## LES FORMATIONS

Deux journées de formation sont programmées pour 2011 :

La première était sur le thème de : « **la solitude.** », qui est reconnue cause nationale cette année. Elle s'est déroulée le samedi 26 mars 2011 et était animée par Mme Christelle Bausson, psychosociologue.

La deuxième sera sur le thème de : « **la solidarité.** », un mot parfois difficile à intégrer dans une société qui évolue. Pour nous, veuves et veufs, la famille, le travail, les amis et le monde associatif sont très importants. Cette journée se déroulera le samedi 15 octobre 2011 au Juvénat de Châteaulin.

### PERMANENCES D'ETE

**BREST** : en juillet, lundi de 10 H 00 à 12 H 00 – jeudi de 14 H 00 à 17 H 00 ;  
en août, une seule permanence, chaque lundi de 10 H 00 à 12 H 00.

**Pas de permanence les jours fériés.**

**CHATEAUNEUF DU FAOU – LESNEVEN – QUIMPER** – : pas de permanence → s'adresser à  
Brest. Si vous laissez un message, n'oubliez pas de donner vos coordonnées.  
8 rue Massillon – 29200 BREST - ☎ 02 98 80 42 23 ou 09 61 34 45 80.

Email : [veuves.finistere@orange.fr](mailto:veuves.finistere@orange.fr)

**MORLAIX – SAINT MARTIN DES CHAMPS** : Tél. : 02 98 88 27 37.

## LES RELATIONS EXTERIEURES

Tous les ans la Ville de Brest propose aux associations des formations pour les bénévoles. Cette année Mmes Anne-Marie Pallier et Michèle Stéphan ont participé à une soirée de formation sur le thème « Les fondamentaux de l'association. » dont nous vous donnons un aperçu ci-dessous.

### PETITE HISTOIRE DES ASSOCIATIONS DE LA LOI DE 1901

#### Petite histoire d'une grande loi :

Moyen Âge ce sont des corporations	1791 Interdiction de réunion et d'association (régime de la Terreur)
1848 Liberté de réunion et d'association (retour des libertés),	1864-1884 Liberté de réunion, de presse, des syndicats, des mutuelles,
1901 Loi Waldeck-Rousseau sur les associations,(régime de déclaration pas d'autorisation),	1936 Création des mouvements d'éducation populaire,
1940 Interdiction de nombreuses associations et des syndicats, création des ordres professionnels,	1945 Multiplication des mouvements de jeunesse des maisons familiales de vacances des clubs sportifs, création de l'UNAF, (Union Nationale des Allocations Familiales) etc.,
1971 La liberté d'association, principe constitutionnel,	1983 Création du Conseil National de la vie Associative,
2001 Centenaire de la Loi de 1901, Charte des engagements réciproques,	2006 Première conférence nationale de la vie associative,
2009 Deuxième conférence nationale de la vie associative (inquiétudes au niveau des financements de la vie associative.)	

Au mois de novembre 2010 la ville de Brest a organisé des ateliers de présentation et d'initiation à un nouvel outil informatique nommé « **LA RUCHE** » auxquels ont participé Mmes Marie-Line Le Jeune, Anne-Marie Pallier, Michèle Stéphan.

La ruche est un réseau social local brestois, réalisé par l'association BUG, animé et modéré par le service Internet et Expression Multimédia de la Ville de Brest. Ce service a pour but de mettre en relation des habitants de Brest et des environs, des associations et collectifs. Il permet également de créer des groupes de discussion et de communiquer ses événements en les localisant sur une carte.

**Notre Association annonce ses diverses animations sur ce site :[www.ruche-brest.net](http://www.ruche-brest.net)**



Le samedi 26 février 2011 dans les locaux de l'Espace associatif de Quimper s'est déroulée une conférence sur le thème : « Financements de la Fondation de France. » animée par Mr Maurice Legendre, bénévole instructeur à la Délégation Bretagne de la Fondation de France.

Mmes Marie-Claire Merrien, Anne-Marie Pallier et Michèle Stéphan ont assisté à cette réunion.

La Fondation de France a été créée en 1989 et, grâce aux dons et legs de particuliers et d'entreprises, elle peut financer des projets d'associations.

A l'occasion de la création de groupes de Paroles dans d'autres communes du Finistère, un dossier de projet sera constitué et proposé à la Fondation de France pour un éventuel financement.

## **EXTRAIT DE LA CHARTE D'ENGAGEMENTS RECIPROQUES ENTRE L'ETAT ET LES ASSOCIATIONS .**

### ***Préambule :***

Ce premier juillet 2001, un siècle après le vote de la loi de 1901 qui a institué la liberté d'association, l'Etat et la Conférence Permanente des Coordinations Associatives, expression du mouvement associatif reconnue comme interlocuteur de l'Etat, décident par la signature de cette Charte de reconnaître mieux encore le rôle fondamental de la vie associative dans notre pays en intensifiant leur coopération mutuelle.

Le secteur associatif, dans la diversité et l'indépendance qui sont sa richesse, s'est révélé, au cours des années, une force utile d'alerte et d'interpellation. Il est devenu un acteur fondamental de développement, d'innovation et de cohésion de la société, ainsi qu'un vecteur de la vie publique grâce aux engagements libres et volontaires qu'il suscite.

Fondé sur les valeurs essentielles de liberté, d'égalité et de fraternité, cet accord ouvre le champ à des déclinaisons de ces engagements réciproques aux niveaux national et territorial.

### ***Principes partagés :***

Les associations apportent en toute indépendance leur contribution à l'intérêt général par leur caractère reconnu d'utilité civique et sociale. Elles fondent leur légitimité sur la participation libre, active et bénévole des citoyens à un projet commun, sur leur capacité à défendre des droits, à révéler les aspirations et les besoins de ceux qui vivent dans notre pays et à y apporter des réponses. L'Etat reconnaît l'indépendance associative et fait respecter ce principe en droit.

L'Etat reconnaît aux associations l'exercice d'une fonction critique indispensable au fonctionnement de la démocratie.

Les signataires reconnaissent l'engagement libre et volontaire comme moteur de la vie associative. Ils conviennent de tout mettre en œuvre pour le faciliter, l'encourager, le reconnaître dans sa contribution à la société, au lien social et au développement du territoire.

Il incombe aux instances associatives de veiller au respect du caractère démocratique de leur fonctionnement ; il revient à l'Etat de veiller au respect de la valeur constitutionnelle de la liberté associative et à l'application des lois relatives aux associations.

### ***Engagements de l'Etat :***

Promouvoir et faciliter l'engagement bénévole civique et social de tous, sans distinction d'âge, de sexe ou d'origine sociale.

Consulter, autant qu'il est possible et souhaitable, les associations sur les projets de textes, les mesures ou les décisions publiques qui les concernent, tant sur le plan national que décentralisé.

Favoriser la représentation des associations dans les instances consultatives et les organismes de concertation en fonction des compétences et de la représentativité de celles-ci aux niveaux national et local.

Soutenir les regroupements associatifs et notamment les unions et fédérations d'associations comme lieux de concertation, de mutualisation, d'expertise et de représentation.

### ***Engagements des associations :***

Respectant et faisant respecter les règles de fonctionnement démocratique et la gestion désintéressée conformes à l'esprit de la loi 1901 par :

- L'expression et la participation de leurs adhérents à l'élaboration et à la mise en œuvre de leurs projets ;
- L'accès de tous, par des élections régulières, aux responsabilités associatives ;
- Le contrôle des mandats des responsables en garantissant l'accès à des informations fiables et transparentes.

Participer de façon constructive aux actions de consultations mises en place par les pouvoirs publics en se positionnant comme force de proposition, animée de la volonté de faire progresser l'intérêt général en France et l'intérêt des peuples dans le monde.

***Suivi, évaluation et portée de la Charte :*** Elle permettra d'analyser et, le cas échéant, de porter remède aux difficultés constatées dans les relations entre l'Etat et les associations.

Elle permettra de vérifier la cohérence des actions entreprises et leur validité. Elle constituera une garantie de visibilité et de transparence, en même temps qu'une aide à la négociation et à la décision.

## LES INFOS SOCIALES

### REFORME DES RETRAITES : ce qui change...

Les principales mesures de la loi du 9 novembre 2010 portent sur le relèvement progressif de l'âge légal de départ à la retraite, de l'âge permettant de bénéficier d'une pension au taux plein et sur l'augmentation du nombre de trimestre nécessaire à l'obtention d'une pension au taux plein.

Année de naissance	Age légal de départ	Age du taux plein	Durée d'assurance en trimestres
1950	60 ans	65 ans	162
Du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 juin 1951	60 ans	65 ans	163
Du 1 <sup>er</sup> juillet au 31 décembre 1951	60 ans et 4 mois	65 ans et 4 mois	163
1952	60 ans et 8 mois	65 ans et 8 mois	164
1953	61 ans	66 ans	165
1954	61 ans et 4 mois	66 et 4 mois	165
1955	61 ans et 8 mois	66 ans et 8 mois	Fixé par décret
1956	62 ans		Fixé par décret

**CARSAT : Caisse d'allocations de retraite et de santé au travail (ancienne CRAM)**

### MESURES APPLICABLES A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2010

#### La pension de réversion de la Sécurité Sociale

Bénéficiaires	Conditions à remplir	Suppression des règles de cumul
Conjoint et ex-conjoint	Possibilité de remariage Condition d'âge : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 55 ans depuis le 01/01/09</li> <li>- 51 ans pour les personnes en situation de veuvage avant le 01/01/2009</li> </ul> Pas de condition de durée de mariage Ressources : prise en compte des ressources du ménage, plafond plus élevé lorsque le conjoint survivant vit en ménage y compris les ressources des couples : Pacs, vie maritale, concubinage.	Si toutefois le total de la retraite de réversion additionnée aux ressources personnelles est inférieur au plafond autorisé, une retraite de réversion différentielle pourra être versée. Le plafond de réversion peut être révisé jusqu'au 60 <sup>ème</sup> anniversaire.

#### Le cumul emploi retraite.

La loi de financement de la Sécurité sociale pour 2009 assouplit considérablement les conditions du cumul, revenu d'activité professionnelle et retraite de base si vous avez obtenu vos retraites de base et complémentaires dans tous vos régimes de retraite.

Ce cumul s'applique à l'ensemble des régimes de base, salariés ou non salariés, à l'exception des non salariés agricoles.

#### Artisans, commerçants : Le statut pour votre conjoint .

Depuis la loi de 2005, le conjoint qui participe régulièrement à l'activité de l'entreprise artisanale, industrielle ou commerciale a l'obligation de choisir un statut : collaborateur, associé ou salarié. Le chef d'entreprise doit déclarer le statut choisi par son conjoint à l'organisme compétent C.F.E.- (Centre de Formalités des Entreprises) : Chambre de métiers et de l'Artisanat, Chambre de Commerce et d'Industrie ou URSSAF.

Cette mesure s'applique aussi aux conjointes des chefs d'exploitation agricole.

Les tarifs sociaux sous condition de plafond de ressources : T.S.S. Tarif spécial de solidarité qui donne droit à des réductions sur les factures de gaz = 142€.

## LE VOYAGE DEPARTEMENTAL A LONDRES DU 02 AU 06 AVRIL 2011



Le samedi 2 avril 32 personnes prennent le chemin de Roscoff et embarquent sur « L'Armorique ».

Arrivée à Plymouth à 6 h 30 et changement de l'argent à la gare maritime, puis route vers Londres où

Nous arrivons 4 heures plus tard et récupérons notre guide Marie-Claude. Nous commençons par le déjeuner et ensuite visite panoramique de Londres et ses beaux quartiers, ses monuments, ses célèbres attractions (grande roue appelée l'œil de Londres) installée depuis 20 ans et ses gens qui courent dans tous les sens comme à Paris.

Après ce tour de la ville direction notre hôtel « Ibis » situé à 25 kms en banlieue.

Le lendemain déjeuner à l'anglaise puis visite de tous les quartiers chics de la ville près de Buckingham palace où nous avons assisté à la relève de la garde, Kensington palace, Hyde Park, les jardins de la fontaine, le parlement avec sa tour, Clarence house résidence du Prince Charles et de Camilla Parker Ball et l'université de St Andrews où le Prince William et Catherine se sont rencontrés. Sur la Tamise non loin de Tower Bridge le croiseur HMS Belfast qui navigua pour la première fois en France et qui joua un rôle important lors du débarquement en Normandie.



Puis nous avons déjeuné dans un pub avec la traditionnelle « salade verte » et oignons ou fromage ou poivrons et tomates. Après ce repas nous embarquions pour une mini croisière sur la Tamise de Westminster à Tower bridge et débarquement pour la visite de la Tour de Londres (ancienne prison) où nous fûmes ébahis devant les joyaux de la couronne et la collection de poupées qui y sont exposés. Les gardiens de la Tour que l'on appelle les beefeaters portent encore l'uniforme de l'époque Tudor et se laissent photographier facilement. Ensuite visite d'une partie de la cathédrale Saint Paul où l'on peut prendre son petit verre avant et après les offices ; puis un temps très court pour le shopping et retour vers l'hôtel.

Le mardi, après le petit-déjeuner, départ vers Windsor, plus grande forteresse habitée du monde, par la famille royale anglaise depuis 1070. Déjeuner dans un pub puis visite des appartements royaux où sont exposés des splendeurs inestimables comme les couronnes portées par les rois et reines, le sceptre royal surmonté du plus gros diamant jamais taillé au monde. Visite, également, de la Chapelle Saint Georges où sont enterrés différents monarques, la reine mère ainsi que Georges VI son époux et le père de l'actuelle reine et également sa sœur la princesse Margaret. Nous effectuons les derniers achats à Windsor avant le retour vers Plymouth et en chemin nous avons pu admirer les magnifiques cottages anglais. Après quelques péripéties sur le chemin du retour nous avons dû dîner très rapidement car le bateau lui ne nous aurait pas attendus. L'embarquement et l'appareillage s'est donc fait à 22 h et la traversée de nuit en cabines comme pour l'aller.

L'arrivée à Roscoff à 8 h s'est bien faite et termine notre escapade en Angleterre dont nous garderons un bon souvenir.

Marie-Claire



### Trésors de Normandie du 12 au 15 mai 2011

De bon matin, le jeudi 12 mai, vingt deux adhérentes prennent le car en direction de la Normandie. Le premier arrêt s'effectue entre Villedieu et Granville : visite de la cidrerie de l'Hermitière. Nous commençons par un commentaire filmé sur les étapes de la fabrication du cidre. Puis nous visitons la cidrerie et ensuite place à la dégustation et l'achat des produits.

Après le déjeuner pris au restaurant « le Caberlai » à Granville, nous nous dirigeons vers la vieille ville pour la visite guidée ; très bel endroit, beaux monuments, ruelles étroites et fleuries. Nous surplombons la mer à plus de quarante mètres.

Après un petit temps libre sur le port de Granville nous reprenons la route pour rejoindre notre hôtel de Villedieu-les-Poêles, le Fruitier, au Centre de la cité du cuivre.



Le lendemain matin, de bonne heure nous partons vers Deauville. Il fait beau, notre guide nous fait découvrir la plage la plus réputée de Normandie, par sa brillante vie mondaine, ses jardins fleuris en terrasses et son casino. Elle s'étend sur trois kilomètres. Nous reprenons le car pour effectuer un tour de ville, nous admirons les écuries, les terrains de tennis, les quartiers résidentiels et également les grands hôtels : le Normandie et le Royal. Au centre de la ville un marché nous attend : beaucoup de belles et de bonnes choses. Après le repas de midi à l'auberge de la Claire datant de 1715 nous prenons la route pour le centre de Honfleur. Un guide nous attend et nous conduit au centre de la ville. Les rues étroites sont bordées de maisons anciennes. L'église Sainte Catherine et son clocher sont en bois. Plusieurs musées occupent l'église Saint Etienne. Nous découvrons les greniers à sel, le port et l'enclos. Retour à Villedieu-les-Poêles pour le dîner et l'hébergement.

Le samedi 14 mai au programme traversée en bateau Granville –Chaussey.

Après une traversée sur une mer assez agitée, nous arrivons sur la grande île, longue d'à peine deux kilomètres et la seule habitée de l'archipel. Nous faisons une promenade en bateau pour découvrir les îles et îlots qui composent l'archipel. Le village compte quelques maisons, un fort, un phare, une chapelle, des gîtes et un ancien sémaphore.

Le dimanche 15 mai nous partons pour la visite guidée de l'Abbaye d'Hambye. La guide nous commente l'ensemble du site : logis des moines, le parloir, la sacristie, les bâtiments agricoles et la cuisine. La chapelle est en ruine. L'Abbaye a été sauvée par son rachat en 1956 par la famille Bercks qui est toujours propriétaire et qui y habite.

Ensuite visite d'un atelier de cuivre à Villedieu-les-Poêles. Après la projection d'un film sur la dimanderie nous visitons les expositions d'articles fabriqués à cet endroit. Nous achetons des bracelets en cuivre et des produits servant à les nettoyer.

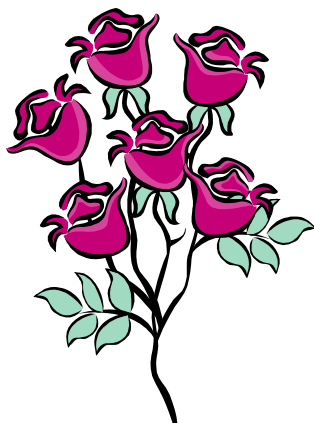
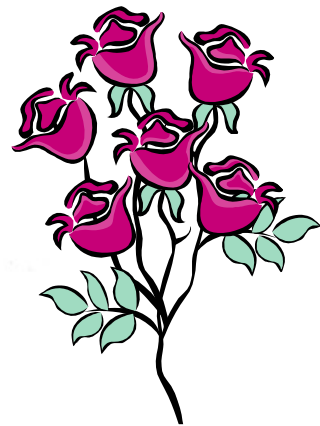
Après le repas, retour vers la Bretagne.

Marie-Françoise.

### LES PROJETS FIN 2011

03/07/11	BREST Bois de Keroual	Barbecue	BREST/B.M.O./IROISE
28/08/11	BREST	Pique-Nique + marche	BREST/B.M.O./IROISE
06/09/11	TERENEZ CROZON	Sortie à la journée	DEPARTEMENTAL
11/09/11	PLABENNEC	Loto	DEPARTEMENTAL
17 au 21/09/11	MUR DE BRETAGNE	Séjour Village vacances	DEPARTEMENTAL
08/10/11	SAINT FREGANT	Kig ha farz (voyages)	DEPARTEMENTAL
06/11/11	PLOUDALMEZEAU	Kig ha farz	BREST/B.M.O./IROISE
11/12/11	BREST	Cinéma + goûter	BREST/B.M.O./IROISE
31/12/11	BREST +	Réveillons	PAR SECTEUR

## HOMMAGE A THERESE SIMON



Madame Thérèse

SIMON, cofondatrice et première présidente de l'association des veufs et veuves du Finistère vient de nous quitter à l'âge de 85 ans.

Thérèse tenait une exploitation agricole à Lesneven avec son mari. Au décès de celui-ci elle a 35 ans et quatre enfants à charge.

Elle se lance alors dans la culture sous serre, de plants de fleurs et de petits légumes qu'elle vend sur les marchés du Nord Finistère.

Déjà engagée dans des mouvements associatifs et constatant l'absence de droits pour les veuves, elle crée, en 1961, avec d'autres jeunes veuves du Finistère, une association qui dix ans plus tard rejoindra la FAVEC (Fédération des associations de conjoints survivants). Le groupe s'étoffe et c'est en 1971 qu'est créée l'association des veuves civiles du Finistère, loi 1901, et Thérèse en devient Présidente. Elle y assurera la présidence pendant 10 ans.

Elle ne compte pas le temps passé à des visites aux veuves récentes pour leur témoigner sa sympathie et aussi les informer sur leurs droits.

Dans le même temps elle s'investit au sein du Conseil Municipal et du C.C.A.S. de Lesneven.

***Elle s'est toujours investie dans la défense des plus démunis et celles qui l'ont connue n'oublieront pas son sourire et sa gentillesse.***